

AR PREFECTURE

016-211601687-20160708-20160708DB-DE  
Reçu le 11/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil seize

Le 8 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2016

**PRESENTS** : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – ESTIENNE –

FAURE – SUTRE

**EXCUSES** : MME GAILHOUSTET – M CABROLIÉ

**ABSENTE** : MME BOULAI

**POUVOIRS** :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M CABROLIÉ a donné pouvoir à MME COUTEAU

M ESTIENNE a été nommé secrétaire

**2016-07-08 D**

**Objet : Nom de la future Communauté d'Agglomération**

Dans le cadre de la fusion de GrandAngoulême, Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud, et Vallée de l'Echelle, il convient d'ores et déjà de définir le nom et le siège de la nouvelle communauté d'agglomération qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-1, L. 5211-41-3 III et IV et L. 5214-1 et suivants ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 60 III ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Charente ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne et Charente, de Charente Boëme Charraud, de la Vallée de l'Echelle;

Considérant le travail conduit, en amont, par les quatre communautés en vue de leur fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

AR PREFECTURE

016-211601687-20160708-20160708DB-DE

Recu le 11/07/2016

~~Vu l'avis du comité de pilotage~~

le la future intercommunalité, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour que **GrandAngoulême** soit le nom de la fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne et Charente, de Charente Boëme Charraud, de la Vallée de l'Echelle, de décider que le siège de la nouvelle agglomération issue, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne et Charente, de Charente Boëme Charraud, de la Vallée de l'Echelle se situera **25 Boulevard Besson Bey 16000 Angoulême** et de charger Monsieur le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au préfet de Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le nom de la future Communauté d'Agglomération ainsi que sur son siège et donne mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente décision.

Fait à Jauldes, le 11 juillet 2016

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

